



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 19 avril 2016]

Date de la convocation
13 avril 2016
Date d'affichage
13 avril 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Procurations : 5
Votants : 31

N° 069 / 2015

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjointes*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Thierry BODDI, Michèle RIEUX, Jean BATAILLOU, Christelle HARDY

Absents : Philippe PILLEUX, Marie-Christine BOUTONNET

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

Objet de délibération : Cession à Madame LECOINTE Sarah

La Commune envisage de céder au profit de Madame LECOINTE Sarah (ou tout autre société existante ou en cours de création avec faculté de substitution au profit de Madame LECOINTE Sarah), demeurant au « Clos des Castellanes » n° 38 Allée des Floralies à Saint Sulpice, une maison de ville d'une superficie approximative de 68 m² au sol (surface cadastrale) et cadastré section BS 611, situé au n° 7 de la place Philadelphie Thomas.

La vente est consentie, après accord entre les parties, moyennant le prix de 67.000€ (avis des Domaines en date du 08 janvier 2015 : 67.300€).

Cette vente vient annuler la délibération n°147-2015 en date du 03 novembre 2015 suite au désistement du précédent acquéreur.

Un sous-seing privé sera passé devant notaire au plus tard le 30 avril 2016 et dépôt de garantie sera fait. La vente devra être effective au 01/07/2016, faute de quoi ces biens seront remis à la vente.

Vote : unanimité

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la cession au profit de Madame LECOINTE Sarah d'une maison de ville d'une superficie approximative de 68 m² au sol (surface cadastrale) et cadastré section BS 611, situé au n° 7 de la place Philadelphie Thomas.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160419-069-2016-DE
Date de télétransmission : 20/04/2016
Date de réception préfecture : 20/04/2016